

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance

Claude FERRON, Dominique SOUILLE, Philippe BONNEAUD, Yves GUILLON, Sarah COLLOBER, Sophie VERGNAUD, Jean-Paul THUBERT, Renaud ROBERT, David RANGER, Martine BIAIS, Fabienne ROUSSEAU GILLES, Jean BERGER, Omar MBAYE.

Absents excusés avec pouvoir : Peggy MENETEAU, Dominique CRETIN, Aurélie BOURREAU.

Absente : Isabelle BOETSCH

Suffrage : 17

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD Ouverture de séance 20h00.

1 – Approbation de compte rendu du 15 Septembre 2016.

Le compte rendu du conseil municipal du 15 septembre 2016 est approuvé.

Voix 16 Pour 1 abstention

2 – Statuts du syndicat« Eaux de Vienne ».

Le conseil doit se prononcer sur les modifications des statuts du Syndicat pour s'adapter aux changements de la loi.

Les nouveaux statuts ont été transmis aux conseillers préalablement à la séance.

En raison du transfert annoncé au 1^{er} janvier 2017 d'une partie de l'activité du site de Gençay qui s'accompagne de la mutation de 9 emplois, le conseil avait décidé à l'unanimité, lors de la dernière réunion, de reporter en signe de contestation et pour la défense de l'emploi local, le vote afférent aux modifications des statuts du Syndicat « Eaux de Vienne ».

Les statuts sont à nouveau soumis au vote du conseil : Voix 12 Contre 4 abstentions 1 pour

3 –Adhésion de la commune de Chauvigny.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion au syndicat « Eaux de Vienne » de la commune de Chauvigny.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Vote 4 Pour 13 Abstentions

4 –Renouvellement des contrats d'assurance de la commune.

Le dernier audit effectué par un cabinet spécialisé, sous le mandat de l'ancien conseil municipal, a permis à la commune de sécuriser les termes des divers contrats d'assurance et de réaliser d'importantes économies.

Ces contrats d'assurance de la commune de Gençay arrivant à terme, il est proposé de reconduire un appel d'offre pour recruter et habilitier un cabinet de consultation à négocier de nouveaux contrats.

Le cabinet d'audit sera chargé de la vérification des termes des contrats, de la négociation des prix, et du suivi des dossiers en cas de sinistre.

Le coût du cabinet de consultant est estimé à 2 000 €.

Vote 17 pour

5 – Recrutement d'un contractuel pour 3 semaines d'élagage.

En raison de l'absence pour congé de maladie du personnel chargé de conduire l'épareuse, il est proposé pour le remplacer, le recrutement d'un agent contractuel, pour une durée de 3 semaines. Le financement de ce recrutement est assuré par les indemnités d'assurances perçues par la commune en cas d'absence de personnel communal.

Vote 17 pour

6 – Editions Prost (facture de 2008).

Le 09/01/2008, il a été commandé par la commune de Gençay à la société PROST, 50 livrets brochés de 20 pages, relatant l'ensemble des activités d'une commune. Ces livrets étaient destinés à être offerts par la mairie de Gençay aux nouveaux élus ou lors de la visite de stagiaires.

Ces livrets ont été acquis pour un montant global de 158,25 €.

Suite à un déménagement, l'entreprise n'a pas émis de facture. Elle vient de s'apercevoir qu'elle n'avait pas reçu de règlement.

Après vérification auprès de la Trésorerie, il semblerait que la facture n'ait effectivement pas été payée par la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le paiement de la facture de la société PROST datant de huit ans pour un montant de 158,25 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Vote 1 Contre – 1 abstention - 15 Pour

7 – Délibérations sur l'arrêt de la régie « borne camping-car » et la régie « timbres fiscaux ».

Lors de la réunion de conseil du 09/09/2015, il avait été proposé de supprimer l'obligation de paiement de la borne permettant aux camping-cars de passage d'obtenir, au moyen de jetons achetés auprès de la mairie, une fourniture en eau et électricité.

Les recettes ne dépassaient pas 150 € alors que le coût du renouvellement du stock de jetons et l'entretien de la borne étaient évalués à 500 €.

Par la suite, l'accès à l'électricité a été supprimé, et un système permettant de limiter le débit d'eau afin d'éviter les abus a été installé.

Il est proposé de délibérer pour mettre fin à la régie « borne camping-car ».

Vote 17 pour

Monsieur le maire demande également à ce que le conseil valide la suppression de la régie « timbres fiscaux ».

En effet, depuis 2015, il a été mis en place la dématérialisation des timbres fiscaux utilisés pour l'établissement des passeports.

Il est donc proposé de cesser cette régie

Vote 17 pour

8- Questions diverses.

- Monsieur le maire informe le conseil qu'il a reçu le nouveau sous-préfet Monsieur Bruno DAUGY.

- Information sur la fusion des communautés de communes :
Monsieur le maire François BOCK regrette l'absence de rencontres ou réunions permettant la prise de décisions significatives.
La majorité des décisions sont reportées, alors que la fusion sera effective au 31/12/2016. La seule véritable décision retenue concerne le choix du logiciel de gestion permettant la continuité du paiement du personnel et la conservation de l'historique comptable des trois EPCI.
Aucune décision sur la représentation (nombre de membres, présidents, vice-présidents) n'a été prise. une réunion programmée le 09 novembre prochain devrait être décisive.
- La dissolution du SIVM serait également remise en cause par la Sous-Préfecture : il serait ainsi possible de conserver cette entité.
- Travaux de la maison de santé : les travaux engagés sont conformes au cahier des charges, et le chantier se poursuit dans les délais prévus ; le planning prévoit la fin des travaux vers le 15 janvier 2017, et la date de réception du bâtiment est prévu en mars 2017.

Il est proposé d'organiser une visite du chantier pour les conseillers un samedi matin lorsque les cloisons intérieures seront posées.

- Un conseiller s'étonne de la distribution de dictionnaires de français et d'anglais aux élèves de CM2 de l'école en juin 2016 : Monsieur le maire indique que cette initiative a été prise suite à la suppression de la distribution de dictionnaires à la rentrée pour les 6ème par le conseil départemental, mais aussi suite à la volonté de l'APE de distribuer un sac de sport à chaque élève de CM2 pour leur rentrée en 6ème.
Isabelle BOETSCH a sélectionné une offre « Le Robert Dixel illustré bi-média 2016 » et le « Robert grammaire anglaise » offert pour 19,93 € TTC.
25 élèves de l'école ont bénéficié de ce dispositif qui sera reconduit les années ultérieures..
- Suite à la demande d'un élu, Monsieur le maire informe le conseil d'une saisine du conseil des prud'hommes par un employé de l'EHPAD ; cet emploi de nature Contrat Emploi Avenir estime avoir subi un licenciement abusif après un congé de maladie.

Après son congé maladie cette personne a été reconnue incapable par la médecine du travail de réintégrer, en l'état, son poste. L'EHPAD n'ayant pu effectuer un aménagement de poste a été dans l'obligation de casser le contrat CAE. Cette décision a amené le salarié à saisir le conseil des prud'hommes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h49

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 27 Octobre 2016

Sophie VERGNAUD